

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Convocation le 17/03/2026

Affichage à la porte de la mairie le 17/03/2026

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Excusés/absents : 0

Procurations : 0

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Agnès GESLIN, Olivier GARDINOT-MILET, Sandra GAULTIER, Yann SUAU, Amaury ANTOINE, BAUNEAU Anne-Lise, BEAUDOUIN Dominique, BERTHELOT Camille, BERTRAND Mathieu, BUDKEWITSCH Gilles, GUINEBRETIERE Jean-Paul, ONILLON Véronique, THOMAS Catherine

Secrétaire : Antoine AMAURY

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Vote du Maire à bulletin secret
- 3- Vote du nombre d'adjoints
- 4- Vote des adjoints
- 5- Désignation d'un conseiller délégué
- 6- Lecture de la Charte des élus
- 7- Vote du nombre de membres de CCAS
- 8- Approbation du compte-rendu de la séance du 02/03/2026
- 9- Questions diverses

Martine CHAUVIN maire sortant, ouvre la séance du conseil municipal à 10h30 et vérifie la présence de l'ensemble des conseillers municipaux, soit 15 votants.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Le Maire rappelle les articles L.2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle propose le plus jeune élu comme secrétaire de séance : Amaury ANTOINE, validation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Elle transmet la présidence de la séance à la doyenne de l'assemblée, Dominique BEAUDOUIN.

2 – Vote du Maire à bulletin secret

Présidente du vote : Martine Chauvin, Maire

Assesseurs : Mathieu BERTRAND et Gilles BUDKEWITSCH

Secrétaire : Amaury ANTOINE

Dominique BEAUDOUIN fait l'appel nominatif de chaque membre du conseil municipal. Elle constate que le quorum est atteint puisque les 15 membres élus sont bien présents. La doyenne rappelle les modalités de cette élection selon les articles L.2122-4 à 2122-7 du CGCT. Elle demande deux

volontaires pour être assesseurs : Mathieu BERTRAND et Gilles BUDKEWITSCH acceptent cette mission.

Martine CHAUVIN se porte candidate pour cette mandature et remet à la présidente du bureau de vote ses bulletins.

Chaque conseiller municipal reçoit un bulletin de vote, un bulletin blanc et une enveloppe afin de procéder au vote selon la réglementation en vigueur.

Une fois le vote réalisé, il est procédé au dépouillement :

15 enveloppes constatées

Martine CHAUVIN : 15

Bulletins Blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Dominique BEAUDOUIN proclame donc Martine CHAUVIN, Maire. Cette dernière est immédiatement installée et prend la présidence de la séance.

Madame le Maire indique : «

« Avant d'installer ce nouveau conseil, je voudrais remercier toute l'équipe..... » - discours du Maire mis en annexe du compte-rendu.

3 – Vote du nombre d'adjoints (DCM 2026-37)

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

Martine CHAUVIN rappelle les articles L.2122-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir qu'il faut au minimum un adjoint et au maximum 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. La commune comptait 4 adjoints en exercice, il est proposé :

- de faire un vote à main levée,
- de proposer quatre adjoints.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité (15 voix)** :

- acceptent de voter à main levée,
- fixent à quatre le nombre d'adjoints au Maire pour ce mandat.

4 – Vote des adjoints au Maire

Présidente du vote : Martine Chauvin, Maire

Assesseurs : Mathieu BERTRAND et Gilles BUDKEWITSCH

Secrétaire : Amaury ANTOINT

N'ayant qu'une seule liste élue, il est remis sans délai la liste « Beaulieu Ensemble » au Maire composée de :

- 1^{er} Adjoint : Didier PETIT
- 2^{ème} Adjointe : Agnès GESLIN
- 3^{ème} Adjoint : Olivier GARDINOT-MILET
- 4^{ème} Adjointe : Sandra GAULTIER

Il est remis à chaque conseiller municipal : une enveloppe de vote, un bulletin de la liste « Beaulieu ensemble » et un bulletin blanc, afin de procéder au vote selon la réglementation en vigueur. Les deux assesseurs précédents reprennent leurs missions : Mathieu BERTRAND et Gilles BUDKEWITSCH.

Une fois le vote réalisé, il est procédé au dépouillement :

Nombre d'enveloppes : 15

Beaulieu Ensemble : 15

Blancs : 0

Nuls : 0

Proclamation des résultats :

1^{er} Adjoint : Didier PETIT

2^{ème} Adjointe : Agnès GESLIN

3^{ème} Adjoint : Olivier GARDINOT-MILET

4^{ème} Adjointe : Sandra GAULTIER

5 – Désignation d'un conseiller délégué (DCM 2026-38)

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

Martine CHAUVIN indique que considérant le besoin d'une délégation d'appui à la mission « Finances », il est proposé de créer un poste de Conseiller Délégué aux Finances.

Ce type de délégation est uniquement du pouvoir du Maire et s'exerce par le biais d'un arrêté, cependant, Martine CHAUVIN précise que ce choix soit réalisé au sein de l'assemblée délibérante. Elle propose la candidature de Yann SUAU en tant que Conseiller Délégué aux Finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité (15 voix) :**

-valident la nomination de Yann SUAU en tant que Conseiller Délégué aux Finances.

6 – Remise de la Charte de l' élu

Martine CHAUVIN remet un document concernant la charte de l' élu. Elle invite tous les membres du Conseil Municipal à se lever le temps de la lecture de la charte.

7 – Vote du nombre de membres de CCAS (DCM 2026-39)

Pour rappel le Conseil d'Administration du CCAS est présidé d'office par le Maire qui ne compte pas dans la composition du nombre d'élus. Il faut qu'il y ait parité entre les élus et les personnes représentants la société civile. Tous les participants actuels du CCAS souhaitent renouveler leur mandat. Dans l'idéal il faudrait avoir 6 élus.

Les missions obligatoires du CCAS concernent l'analyse des besoins sociaux, la mise en œuvre d'une action sociale générale et des actions plus particulières en faveur des habitants. L'ancien mandat a fini l'Analyse des Besoins Sociaux, il va falloir le remettre à jour.

On peut aussi avoir des missions facultatives, pour Beaulieu, la spécificité réside dans la gestion d'un bâtiment le Presbytère et l'organisation du transport solidaire.

Les associations qui en font partie : *

- ADMR
- Familles Rurales qui gèrent l'aide auprès des familles, désigné par l'UDAF
- France ADOT
- Centre Socio Culturel
- Cabinet Infirmier

Soit 6 membres élus à choisir, leur désignation pourra être faite ultérieurement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité (15 voix)** :

-valident le nombre de membres à élire pour le Conseil d'Administration du CCAS à 6 personnes.

Martine CHAUVIN remercie vivement tous les membres du CCAS

8 – Approbation du compte-rendu de la séance du 02/03/2026

Martine CHAUVIN indique qu'il faut approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal, même si les nouveaux élus n'y ont pas participé.

Aucune remarque n'étant parvenue en mairie, Martine CHAUVIN propose d'approuver le dernier compte-rendu en l'état.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **les membres du Conseil Municipal valident le compte-rendu approuvent à la majorité (6 voix)** :

Répartition des votes :

Abstentions : 9 – pour cause d'absence au Conseil précédent Mathieu BERTRAND, pour cause de non élu à ce moment-là Amaury ANTOINE, Catherine THOMAS, Gilles BUDKETWITSCH, Camille BERTHELOT, Anne-Lise BAUNEAU, Olivier GARDINOT-MILET, Jean-Paul GUINEBRETIERE, Véronique ONILLON

Pour : 6

9 – Questions diverses

Questions diverses :

Jean-Paul GUINEBRETIERE : demande si les seizième et dix-septième peuvent être invités permanents lors de prochaine séance

Martine CHAUVIN répond que tout habitant peut venir à la réunion de conseil municipal
Souhait d'un Intra Muros pour toutes les invitations

Prochain conseil municipal le mardi 7 avril 2026 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h22.